

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur André  
GUENEGAN**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/12/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014  
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Suite à des fins de mise à disposition du personnel de la ville de Quimper auprès du SYMORESCO et considérant la nouvelle organisation de la direction de la solidarité, il est proposé de modifier le tableau des emplois.**

\*\*\*

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la création du SYMORESCO et la convention de mise à disposition du personnel de la cuisine centrale,

Vu l'avis émis par le comité technique paritaire du 24 novembre 2014,

Cinq postes aujourd'hui vacants, notamment suite à des fins de mise à disposition auprès du SYMORESCO sont pourvus ou ont vocation à l'être par des agents recrutés directement par le syndicat. Il convient donc de les supprimer du tableau des emplois de la ville. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

**Suppression d'emplois permanents**

<b>Emplois</b>	<b>Direction / services</b>	<b>Grade minimum</b>	<b>Grade maximum</b>	<b>observations</b>
1 assistant qualité hygiène alimentaire	Direction de l'enfance et de l'éducation - service restauration	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

1 chef de groupe	Direction de l'enfance et de l'éducation - service restauration	Agent de maîtrise principal	technicien	
2 cuisiniers	Direction de l'enfance et de l'éducation - service restauration	Echelle 3	Echelle 6	
1 aide de cuisine	Direction de l'enfance et de l'éducation - service restauration	Echelle 3	Echelle 6	

Par ailleurs, la mission de prévention, tranquillité, sécurité, aujourd'hui rattachée à la direction de l'administration générale est rattachée au pôle solidarité ; afin de mettre le tableau des emplois en adéquation avec cette nouvelle organisation il convient de créer un emploi à la ville de Quimper, emploi qui a vocation à être supprimé dans les services communs de Quimper Communauté.

### Création d'emplois permanents

<b>Emplois</b>	<b>Direction / services</b>	<b>Grade minimum</b>	<b>Grade maximum</b>	<b>observations</b>
1 assistant administratif	Pôle solidarité Mission prévention, tranquillité, sécurité	Echelle 3	Echelle 6	Effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2015

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois, comme indiqué ci-dessus.

Le maire,

Ludovic JOLIVET